

**CCE du 19/10/2019 :**

**Plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours.**

Ainsi qu'elle l'a déjà indiqué, notamment lors de la séance d'information consacrée à ce plan de mobilisation, la CFE-CGC Métiers de l'emploi se félicite de l'affectation d'effectifs supplémentaires sur le volet « Entreprise » de l'activité de Pôle emploi.

Notre organisation syndicale considère que la mission qui est confiée à Pôle emploi en la circonstance, constitue une nouvelle opportunité de démontrer l'efficacité de ses équipes et leur permanente capacité de mobilisation.

Pour autant, l'ampleur de la tâche assignée ne doit pas être sous-estimée, car l'enjeu n'est rien moins que parvenir à réduire les délais de recrutement. La CFE-CGC Métiers de l'emploi considère que l'animation des équipes en charge de cette mission aura un rôle considérable à jouer pour la réussite de ce plan. Il sera primordial de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre et d'en assurer la promotion la plus large.

Au total, la CFE-CGC Métiers de l'emploi émet un avis positif sur ce dossier, en cohérence avec la signature qu'elle vient d'apposer sur l'accord d'avenant de révision de l'article 8§4 de la CCN, accord qui permettra de simplifier la gestion des CDD.



*La CFE-CGC  
Métiers de l'Emploi  
vote  
POUR !*

- **Zéro suppression de poste !**
- **1000 CDD supplémentaires sur 3 ans**

